



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 24 octobre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	11
VOTANTS	14
DATE DE CONVOCATION	
17 octobre 2019	
DATE D'AFFICHAGE	
14 NOV. 2019 Codification : 5.2	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
14 NOV. 2019 et publication du	
14 NOV. 2019 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-quatre octobre**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le dix-sept octobre deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christine VALADE, Bernard PLACE, Christian LAREURE, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Maryline PHILIPPE-HENRIQUES, Patricia PERRET et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Christian MATRAS donne pouvoir à Christine VALADE

Fabienne STALARS donne pouvoir à Christian LAREURE

Chantal SAVARINO donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Patrick DUCROS, Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE, Samuel CATELAND et Antoine DUPIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Jérôme RACINE

OBJET : 2019-047 : mise à disposition gratuite de la salle des fêtes et des salles de réunions pour les réunions publiques en période électorale

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la gratuité de la mise à disposition de la salle des fêtes et des salles de réunions pour les réunions publiques qui auront lieu pendant la période électorale à l'occasion des élections municipales 2020.

Il ajoute que, pour la salle des fêtes (salle des vignes), la gratuité est proposée pour chaque liste pour 1 réunion publique seulement. De plus, pour la gratuité d'une salle de réunion, ce sera en fonction des besoins et sur réservation en mairie.



(Handwritten signature of Jean-Yves Boire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20191024-2019-047-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2019

Publication : 14/11/2019

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la gratuité des salles pendant la période électorale à l'occasion des élections municipales 2020 selon les modalités suivantes :
 - * salle des vignes : gratuité pour chaque liste pour 1 réunion publique
 - * salles de réunions : selon les besoins et sur réservation préalable en mairie

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 30 octobre 2019

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

